

# 10 novembre 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue en vidéoconférence le mardi 10 novembre 2020.

Monsieur Mario Besner, agis comme secrétaire-trésorier.

## **Ouverture de la séance**

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00;

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste no 1  
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3  
Monsieur Alexandre Brault au poste no 4  
Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

Absents :

Monsieur Alain Lestage au poste no 2  
Monsieur Marc Lamarre au porte no 5

## **2. ORDRE DU JOUR**

2.1. Adoption de l'ordre du jour

### **Résolution 2020-11-248– Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Richard Lestage appuyé par la conseillère Marie-Ève Boutin et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2020;
- 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil du 20 octobre 2020;
- 3.3 Offre de service Génératrice Drummond
- 3.4 Prolongation contrat SIMO;
- 3.5 Appel de candidatures poste de directeur et secrétaire trésorier
- 3.6 Appel de candidatures poste de coordonnatrice en aménagement et inspection;

### **4 FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 4.1 Adoption des comptes à payer;
- 4.2 Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2020;

## 10 novembre 2020

- 4.3 Report d'un an de la résolution 2020-03-049 à cause de la situation de la COVID-19;
- 4.4 Adoption des procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut du paiement de taxes pour l'année 2020;
- 4.5 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020;

### 5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

### 6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

### 7 1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Achat de deux licences Adobe Pro;
- 8.2 Nomination des bénévoles pour le plan de mesures d'urgence;
- 8.3 Achat de tuques pour les pompiers
- 8.4 Inscription d'un pompier formation pompier 1

### 9 TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Offre de service Genexco réfection de ponceaux
- 9.2 Soumission abattage d'arbres
- 9.3 Soumission clôture parc Meuniers

### 10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Officialisation de la nomination « rue Legrand »;
- 10.2 Adoption du règlement no.8201-2020 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 8200-2018;
- 10.3 Demande de PIIA concernant la rénovation de la toiture au 188, rue Principale;
- 10.4 Demande de PIIA concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale au 251 rue du Moulin;
- 10.5 Demande de PIIA concernant la modification de l'éclairage au 2100 à 2130 rue des Forgerons;
- 10.6 Demande de dérogation mineure en vue d'autoriser la diminution de la profondeur minimale d'un nouveau lot au 11 Place de l'Église;

### 11 HYGIÈNE DU MILIEU

### 12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Chèque cadeau sondage et dessin politique familiale et des aînées

### 13 BIBLIOTHÈQUE

### 14 CORRESPONDANCE

### 15 VARIA

### 16 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 16.1 Demande soutien financier guignolée.

### 17 VARIA

### 18 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

**10 novembre 2020**

**19 PROCHAINE RENCONTRE (25 août 2020)**

**20 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

❧ ❧ ❧ ❧

---

**10 novembre 2020**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

3.1. Adoption du procès-verbal du 13-10-2020

**Résolution 2020-11-249– Adoption du procès-verbal du 13-10-2020**

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2020, il est proposé par le conseiller Alexandre Brault appuyé par le conseiller Marc Lamarre et résolu unanimement par les membres du conseil présents de dispenser madame la trésorière d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13-10-2020 tel que présenté et rédigé.

∞ ADOPTÉE ∞

## 10 novembre 2020

- 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020

### **Résolution 2020-10-250 adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020**

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre, il proposé par le conseiller François Ledoux appuyé par le conseiller Richard Lestage et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de dispenser monsieur le secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20-10-2020 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉ

- 3.3. Offre de service Génératrice Drummond

### **Résolution 2020-11-251 offre de service Génératrice Drummond**

**CONSIDÉRANT QUE** Génératrice Drummond effectue l'entretien des génératrices de la municipalité de façon satisfaisante;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Génératrice Drummond d'une année pour l'entretien, pièces d'entretien et inspection préventive des trois génératrices de la municipalité pour 3 637,45\$ taxes en sus;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présent, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter l'offre de service d'entretien pour une année de Génératrice Drummond au coût de 3 637,45\$ taxes en sus.

### **ADOP**

- 3.4. Prolongation contrat SIMO

### **Résolution 2020-11-252 prolongation du contrat de SIMO pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de surveillance du réseau d'aqueduc de SIMO prend fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le contrat d'entretien qu'une prolongation d'une année de l'entente est permise pour une année avec l'accord des parties

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que dans le cas d'une prolongation le coût du service augmentera en fonction de l'indice du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QUE de prolonger le contrat permettra à la municipalité de mettre à jour son document d'appel d'offres en fonction des résultats obtenus suite aux travaux réalisés sur le puits PP4

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présent, la mairesse s'abstenant de voter de prolonger le contrat d'entretien octroyé à SIMO pour une année supplémentaire avec augmentation monétaire en fonction de l'indice du coût de la vie.

## 10 novembre 2020

3.5. Appel de candidatures poste de directeur général et secrétaire-trésorier

**Résolution 2020-11-253 appel de candidatures poste de directeur général et secrétaire-trésorier.**

ATTENDU QUE le contrat par intérim du directeur général se terminera en janvier 2021;

ATTENDU la volonté du conseil d'autoriser le directeur général par intérim de lancer un appel de candidatures afin de pourvoir le poste de directeur général à temps plein;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présent, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser le directeur général par intérim de lancer un appel de candidatures afin de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

3.6 Appel de candidatures poste de coordonnatrice en aménagement et inspection

**Résolution 2020-11-254 appel de candidatures poste de coordonnatrice en aménagement et inspection.**

ADOPTÉ

### 4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

**Résolution 2020-11-255 d'adoption des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Richard Lestage appuyé par le conseiller Alexandre Brault et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2020.

ADOPTÉE

4.2 Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2020

**Résolution 2020-11-256 dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2020**

CONSIDÉRANT l'article 1022 du code municipal du Québec, la trésorière de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, comme indiqué au rôle d'évaluation;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter d'approuver le dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité.

ADOPTÉE

## 10 novembre 2020

- 4.3 Report d'un an de la résolution 2020-03-049 à cause de la situation de la COVID19

### **Résolution 2020-11-257 Report d'un an de la résolution 2020-03-049 à cause de la situation de la COVID 19**

CONSIDÉRANT la situation de la COVID19, qui occasionne des difficultés financières à beaucoup de personnes;

CONSIDÉRANT L'adoption de la résolution 2020-03-049 en mars 2020, qui statue que la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes s'appliquera dès 2021 aux propriétés ayant un solde datant ou antérieur au 31 décembre 2019

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de repousser l'application de la résolution 2020-03-049 à l'année 2022.

- 4.4 Adoption des procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut du paiement de taxes pour l'année 2020

### **Résolution 2020-11-258 Adoption des procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut du paiement de taxes pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'appliquer aux propriétés ayant un solde impayé de 2 ans et plus au 31 décembre 2020;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, que tous les arrérages de taxes municipales et intérêts dus au 31 décembre 2018 soient réclamés par courrier recommandé;

QUE la liste des contribuables qui n'auront pas acquitté les arrérages 2018 ou antérieurs, incluant les intérêts, soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes à la date fixée par la MRC;

☞ ADOPTÉE ☞

- 4.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020

### **Résolution 2020-11-259 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier dépose des états comparatifs au 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver les états des revenus et des dépenses comparatifs 2019-2020 de janvier à septembre tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

☞ ADOPTÉE ☞

**10 novembre 2020**

**5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS**

Mme Marie-Ève Boutin informe les membres présents que la Friperie est maintenant ouverte et qu'un état des revenus et dépenses sera déposé à la prochaine séance du conseil. Les mesures sanitaires sont en place tel que prescrit par la santé publique.

M. Alexandre Brault informe les membres du conseil que la glace de l'aréna est en opération et peut être louer à une famille à la fois ou 2 famille avec une patinoire séparée en deux.

Rien concernant le soccer et autres activités sportives des conseillers Richard Lestage et François Ledoux.

**6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE**

La mairesse demande aux citoyens d'être généreux pour la guignolée qui se limitera cette année à des dons en argent. La municipalité se chargera de recueillir les dons.

Le parc du triangle est presque terminé il ne reste que le mobilier et les barricades de protection.

**7. 1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Question sur la mise en place d'un parc à chien. Le conseil fera des annonces sous peu en ce sens.

Une questions sur un point à l'ordre du jour et reporté à la deuxième période de question.

Début de la période des questions : 7h30

Questions de l'audience :

Fin de la période des questions : 7h40



**10 novembre 2020**

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 Achat deux licences du logiciel Adobe Pro

**2020-11-260 - Résolution approuvant l'achat de deux (2) licences du logiciel Adobe Pro pour effectuer des formulaires PDF éditables**

CONSIDÉRANT le besoin de création de plusieurs formulaires pour les citoyens et les employés de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ;

CONSIDÉRANT la réduction de la quantité de papier utilisée pour la création de ces formulaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du logiciel *Adobe Pro* permettra aux citoyens et citoyennes de remplir les formulaires directement de leur résidence ;

CONSIDÉRANT QU'avec la pandémie actuelle, il est souhaitable de réduire l'échange de document papier (main à main) ;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible de procéder uniquement à l'achat de deux (2) licences annuelles (1x Hôtel de ville et 1x Service de sécurité incendie) pour l'ensemble des employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le coût mensuel pour une licence est de dix-sept dollars (17.00\$) soit un total de deux cent quatre dollars (204.00\$) annuellement ;

CONSÉQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver l'achat de deux licences du logiciel Adobe Pro au coût de 204.00\$ annuellement taxes en sus.( coût par licence).

## **8.2 Nomination de bénévoles pour le plan de mesures d'urgence**

**2020-11-261 Résolution approuvant la nomination de bénévoles pour le Plan de mesures d'urgence (PMU) de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur**

-CONSIDÉRANT la demande de l'Organisation municipale en sécurité civile de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur de trouver des citoyens bénévoles pour l'application du PMU ;

-CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures prenait fin le 23 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT les curriculums vitae reçus de citoyens et citoyennes répondent à nos attentes ;

## 10 novembre 2020

CONSÉQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, que la municipalité autorise la nomination de MM. Luc Picotin, Robert Giroux et Mesdames Lise Trottier ainsi que Christina Boucher à titre de bénévoles dans le cadre de l'application du Plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

### 8.3 Achat de tuques service d'incendie

#### **Résolution 2020-11-262 achat de 18 tuques au service d'incendie.**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter d'autoriser l'achat de 18 tuques au service d'incendie au coût de 161,11\$ taxes en sus.

ADOPTÉ

### 8.4 Inscription d'un pompier recrue à la formation Pompier 1 pour 2021

**Résolution 2020-11-263 inscription d'un pompier recru à la formation pompier 1 pour 2021. (Pascal Mathieu);** EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgent

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**10 novembre 2020**

Attendu que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Jardins-de-Napierville.

# 10 novembre 2020

## 9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Offre de service Génexco réfection de ponceaux

### **Résolution 2020-11-264 offre de service Génexco réfection de ponceaux**

CONSIDÉRANT l'étude de Génexco quant aux priorités d'interventions sur le réseau routier et les ponceaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'état de certains ponceaux identifiés comme prioritaires à corriger soit au rang Saint-André, rang Saint-Philippe et montée Langevin;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Génexco au coût de 8 300 dollars taxes en sus et de CB au coût de 8 500\$ taxes en sus pour la réalisation des plans et devis et surveillance génie civil.

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'octroyer à Génexco la réalisation des plans et devis et surveillance génie civil au coût de 8 300\$ taxes en sus

9.2. Soumission abattage d'arbres

### **Résolution 2020-11-265 soumission abattage d'arbres**

CONSIDÉRANT l'urgence et la prévoyance d'abattre des arbres dans les limites de propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité d'abattre 6 arbres sur les terrains du centre communautaire, un frêne près du 688 Édouard VII et 1 frêne coin Saint-André et Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT la soumission des entreprises Robert Wuyts au coût de 2 550\$ taxes en sus et de Julien Gauthier Service d'arbres au coût de 4 250\$ avec bois sur le site sur les terrains du centre communautaire et bois ramassé pour les 2 frênes.

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'octroyer à l'entreprise Robert Wuyts au coût de 2 550\$, taxes en sus, l'abattage des 6 arbres sur le site du centre communautaire, et des deux frênes. Le bois des 2 frênes devra être ramassé et branches broyées.

9.3 Soumission clôture parc Meuniers

### **Résolution 2020-11-266 soumission clôture parc Meuniers**

CONSIDÉRANT l'entrée du parc Meuniers permet le passage de véhicule pouvant occasionner des dommages au parc et pour la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Clôtures et rampes KO-PIN au coût de 1 131 taxes en sus pour une clôture et une barrière permettant l'accès aux équipements de la municipalité;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'octroyer les travaux de clôture à Clôtures et rampes KO-PIN au coût de 1 131\$ taxes en sus.

**10 novembre 2020**

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

10.1. Officialisation de la nomination «rue Legrand»

**Résolution 2020-11-267 confirmant la réception de l'officialisation de la nomination de la rue Legrand**

Le conseil a reçu l'officialisation de la nomination de la rue Legrand.

10.2. Adoption du règlement no.8201-2020 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 8200-2018;

**Résolution 2020-10-268 pour l'adoption du règlement no.8200-2020 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 8200-2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Considérant que la municipalité a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 8200-2018 le 12 juin 2018 qui par la suite est entrée en vigueur le 29 août 2018;

Considérant que le règlement numéro 8200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné lors du conseil du 25 août 2020;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 30 septembre 2020 relativement au projet de règlement quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Considérant que les commentaires des participants à l'assemblée publique de consultation tenue le 30 septembre 2020 ont été remis au conseil municipal;

Considérant que le conseil souhaite apporter des changements suite à l'adoption du projet de règlement afin d'ajouter les lots numéro 3 415 309 et 3 415 310 au secteur du «Cœur historique», à la suite des commentaires reçus lors de l'assemblée publique;

es conseillers Richard Lestage, Alexandre Brault et la conseillère Marie-Ève Boutin sont pour et le conseiller François Ledoux est contre;

En conséquence, il est proposé appuyé et résolu par la majorité des conseillers présents que le règlement ordonne, statue et décrète ce qui suit :

**Article 1: Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent amendement.

# 10 novembre 2020

## Article 2: But du règlement de modification

Le but de ce règlement est d'agrandir la zone d'application du règlement concernant le secteur du «Cœur historique» et le secteur du «Quartier Nord du village».

## Article 3: Modification de l'annexe 1

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no.8200-2018 est modifié à son annexe 1, intitulé «plan des secteurs», par :

- l'agrandissement du secteur «Cœur historique» pour y inclure les terrains de part et autre de la place de l'église et de la rue Renaud ainsi que certains terrains au nord de la rue Principale;
- l'agrandissement du secteur «Quartier Nord du village et secteur au sud de la rue Longtin» pour y inclure des terrains longeant le boulevard Édouard VII.

## Article 4: Adoption

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Lise Sauriol  
Mairesse

---

Mario Besner  
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

10.3. Demande de PIIA concernant la rénovation de la toiture au 188, rue Principale;

### **Résolution 2020-11-269 approuvant la demande de PIIA concernant la rénovation de la toiture au 188, rue Principale**

Demande no. 2020-70021  
Lot : 2 711 310  
Adresse : 188, rue Principale  
Zone : MIX-01

Considérant que les travaux ont pour but la réfection complète du toit de la résidence principale;

Considérant que les travaux respectent l'authenticité du bâtiment (volume et apparence);

Considérant que les matériaux proposés, soit la tôle à baguette sans vise apparente, la tuile de métal à la canadienne et le revêtement de toit plat en élastomère, améliorent la qualité des matériaux existants,

Considérant que les couleurs conserveront leur harmonie;

Considérant que les boiseries et ornements existants seront conservés;

**10 novembre 2020**

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.2.2 du règlement 8200-2018 et le respect des objectifs du règlement de PIIA;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la présente demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver cette demande de PIIA, au 188, rue Principale, lot 2 711 310 concernant la réfection de la toiture de la résidence.

∞ ADOPTÉE ∞

## 10 novembre 2020

10.4. Demande de PIIA concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale au 251 rue du Moulin;

**Résolution 2020-11-270 approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale au 251, rue du Moulin;**

Considérant que le demandeur dépose un projet de résidence unifamiliale de type cottage en implantation isolée;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.2.2 du règlement no.8200-2018 ;

Considérant que le projet proposé par le demandeur ne fait pas l'objet d'une recommandation positive de la part du Comité consultatif d'urbanisme. Plusieurs objectifs du règlement no.8200-2018 ne sont pas respectés tels que :

Objectifs	Commentaires :
1.Maintenir et améliorer les qualités paysagères et architecturales distinctives du secteur.	-Le bâtiment de style contemporain ne s'harmonise pas avec les styles architecturaux avoisinants. Le style contemporain se reflète surtout dans la proportion trop importante des matériaux de pierre, les fenêtres en bandeau, la colonne et les modèles de portes.
2.Assurer une harmonie architecturale.	-La toiture prévue sera peu apparente par sa forme, celle-ci ne rappelle pas les toitures à deux versants qui sont à privilégier au règlement.
3.Mettre en valeur les caractéristiques traditionnelles des bâtiments.	-Les ouvertures en bandeau contrastent avec celles présentes dans le secteur qui sont davantage à la verticale;  - Aucune ornementation n'a été ajoutée (possibilité de persienne).
4.Favoriser l'emploi de matériaux traditionnels.	-Le modèle de pierre choisi s'intègre difficilement au milieu (trop d'angles droits).

CONSIDÉRANT que le requérant a soumis des modifications pour son projet, le 2 novembre dernier, afin de modifier les matériaux prévus au projet initial;

CONSIDÉRANT l'importance du requérant de débiter les travaux d'excavations et de fondation avant le gel;



**10 novembre 2020**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de permettre la délivrance de permis de construction séquentiels soit l'autorisation de réaliser les travaux d'excavation et de fondation. Le dossier du requérant devra être déposé au CCU avec les corrections respectant les recommandations du comité en lien avec les objectifs du règlement no.8200-2018

ADOPTÉE

Demande de PIIA concernant la modification de l'éclairage au 2100 à 2130 rue des Forgerons;

**Résolution 2020-11-271 approuvant la demande de PIIA concernant la modification de l'éclairage au 2100 à 2130 rue des Forgerons;**

Demande no.2020-70023

Lot : 6 326 285  
Adresse : 2100-2130, rue des Forgerons  
Zone : MIX-02

Considérant que le demandeur souhaite modifier l'éclairage prévu du projet intégré soit de remplacer seize luminaires sur poteau résidentiel pour trois luminaires urbains sur potences accrochés aux poteaux des services publics en place;

Considérant que le modèle de luminaire proposé est le MiniView LED;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.4.2 du règlement no.8200-2018 ;

Considérant que le comité recommande au conseil d'accepter la demande de PIIA numéro 2020-70023 concernant l'éclairage du projet intégré situé au 2100-2130, rue des Forgerons à la condition que le modèle de luminaire soit modifié par un modèle suspendu s'harmonisant avec l'éclairage en place dans les rues du secteur. La hauteur des luminaires et la couleur des luminaires devront être similaires à celles retrouvées sur la rue des Forgerons.

Considérant que le demandeur déposera un second modèle de luminaire qui s'harmonisera avec le côté champêtre du secteur et le modèle de luminaire sur les rues adjacentes le MetroScape de Lumec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver cette demande de PIIA, au 2100-2130, rue des Forgerons, concernant la modification de l'éclairage du projet intégré pour installer trois luminaires

ADOPTÉE

## 10 novembre 2020

10.5. Demande de dérogation mineure en vue d'autoriser la diminution de la profondeur minimale d'un nouveau lot au 11, place de l'église;

**Résolution 2020-11-272 approuvant la demande de dérogation mineure en vue d'autoriser la diminution de la profondeur minimale exigible pour un nouveau lot au 11, place de l'église**

ATTENDU que le dossier est identifié sous le numéro 2020-70018;

ATTENDU que le plan projet d'implantation pour approbation municipale en date du 18 août 2020 par Roch Mathieu, arp.-géo.;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait publier le 20 octobre 2020 dans le Communiqué LE JACQUEMINOIS l'avis public concernant cette demande conformément à l'article 145.6 de la Loi;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur une opération cadastrale ayant pour but de subdiviser les lots no.2 710 900 et no.2 710 910;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par la demande de subdivision est de forme irrégulière et que sa profondeur doit être calculé en tenant compte de la formule prévue à cet effet à l'article 3.2.9 du règlement de lotissement no. 2200-2018;

CONSIDÉRANT que l'irrégularité du lot est une situation unique dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la ligne avant du lot projeté no.6 389 733 est à plus de 30 mètres du cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une bande de protection riveraine est présente sur le lot projeté no.6 389 733;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de refuser cette demande de dérogation mineure, au 11, place de l'église, lots 2710 900 et 2 710 910 afin de créer le lot 6 389 733 pour lequel la profondeur de lot sera de 32.06 mètres au lieu de 45 mètres tel qu'exigé au règlement de lotissement no.2200-2018. Le conseil est d'avis que cette demande engendrera un précédent pour le secteur.

ADOPTÉE

# 10 novembre 2020

## 11. HYGIÈNE DU MILIEU

## 12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Chèque cadeau sondage et dessin politique familiale et des aînés

### **2020-11-273 chèque cadeau sondage et dessin politique familiale et des aînés.**

ATTENDU la démarche de réalisation d'une politique familiale et des aînés comportant un sondage et d'un concours de dessin :

ATTENDU la recommandation de la responsable des loisirs et de la vie communautaire d'offrir un panier cadeau de 100\$ lors d'un tirage pour les citoyens ayant participé aux sondages et d'une carte cadeau de 50\$ pour le dessin retenu qui paraîtra sur le document de la politique familiale.

il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'offrir un panier cadeau d'une valeur de 100\$ lors d'un tirage pour les citoyens ayant participé au sondage et une carte cadeau de 50\$ pour le dessin retenu par le comité.

ADOPTE

## 13. BIBLIOTHÈQUE

## 14. CORRESPONDANT ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1.

## 15. VARIA

## 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

**Une question est posée par rapport au point 10.4 de l'ordre du jour concernant une demande dans le cadre du PIIA.**

Début de la période des questions : 21h30

Questions de l'audience :

Fin de la période des questions : 21h45

## 16. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 8 décembre 2020.

## 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **Résolution 2020-11-274 levée de la séance ordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller --- \_\_\_\_\_ appuyé par monsieur le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est \_\_h\_\_.

**10 novembre 2020**

---

Lise Sauriol, mairesse

---

Mario Besner secrétaire-trésorier  
✍